

l'article 11. En vertu de ce paragraphe (f) le conseil a le devoir d'étudier:

Les attributions...des universités, dans l'avancement de la science et de la technologie au Canada.

L'honorable ministre pourrait-il nous dire s'il a obtenu le consentement ou s'il a discuté de la question avec le gouvernement du Québec? Il y a d'autres universités dans le Québec. L'honorable ministre connaît la mentalité du Québec. Le Conseil a-t-il le devoir d'étudier les attributions des universités? Le ministre pourrait-il nous donner des précisions à ce sujet?

**L'hon. M. Drury:** L'article dont il est question donne au Conseil des sciences le pouvoir de déterminer les responsabilités du gouvernement envers les universités. Cela ne dit pas qu'on va essayer de déterminer les responsabilités des universités, mais du gouvernement envers les universités.

**M. Allard:** Le ministre sait fort bien que le gouvernement de la province de Québec considère que c'est sa responsabilité à lui et non celle du gouvernement fédéral de décréter les attributions à ces universités dans tous les domaines.

**L'hon. M. Drury:** Je viens d'expliquer à l'honorable député de Sherbrooke qu'on ne nie pas les responsabilités et les attributions des universités. Le Conseil étudiera les responsabilités, s'il y en a, du gouvernement du Canada envers les universités.

**M. Allard:** Québécoises?

**L'hon. M. Drury:** A l'heure actuelle, le Conseil national des recherches du Canada verse des sommes d'argent, pour fins de recherche, à des individus dans les universités du Québec. J'espère que le Conseil national des recherches continuera à verser des octrois pour fins de recherche aux chercheurs, dans n'importe quelle université canadienne.

**M. Allard:** C'est de la centralisation.

[Traduction]

**M. Barnett:** Ce serait le bon moment, je crois, puisque nous étudions cet article, de demander au ministre s'il pourrait répondre à la question que j'ai posée lors du débat, à l'étape de la deuxième lecture, au sujet de la relation qui existe entre le Conseil des sciences et le Conseil des ministres des ressources. Je ne veux pas reprendre les discussions qu'on a pu avoir à cause du Québec à ce propos, mais a-t-on débattu cette question de la relation qui existe entre le Conseil des

sciences et les organismes provinciaux, comme le Conseil de recherches de la Colombie-Britannique fondé sous les auspices du gouvernement de cette province?

• (9.40 p.m.)

Je remarque à l'alinéa h) qu'il est question de «susciter et maintenir la collaboration et l'échange de renseignements entre le Conseil et d'autres organismes, publics ou privés». Peut-être pourrais-je préciser ma question en demandant au ministre si, à son avis, «d'autres organismes publics» pourraient, si tel était le désir des gouvernements provinciaux, comprendre ceux-ci ou leurs agences, seulement en ce qui a trait au mandat relatif à l'activité du Conseil?

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, au sujet de la première question touchant la relation entre le Conseil des sciences et le Conseil des ministres des Ressources, il n'existe aucun projet de lien formel. En effet, le Conseil des ministres des Ressources est un organisme qui établit des politiques dans une sphère spéciale. De son côté, le Conseil des sciences mettra au point des politiques dans une sphère d'activité plus vaste. Évidemment, je m'attendrais que le Conseil des sciences s'adresse au Conseil des ministres des Ressources afin d'en obtenir des opinions spécialisées et que le second demande au premier des avis généraux sur des objectifs plus ambitieux. Aucune relation précise n'a été fixée.

J'ai pris note de l'intérêt de l'honorable représentant et je verrai si on peut considérer sa proposition. Quant à la deuxième question, celle de savoir si le Conseil de recherches de la Colombie-Britannique est compris dans l'expression «autres organismes», il me semble que la réponse est oui; le Conseil des sciences demandera les renseignements et les avis dont il a besoin pour formuler des opinions intelligentes aux organismes les plus compétents, et, d'autre part, si le Conseil des sciences du Canada peut donner des conseils et des opinions valables, j'imagine que le Conseil de recherches de la Colombie-Britannique lui demandera conseil et avis. Mais on ne prévoit pas que le Conseil des sciences du Canada régleme d'aucune façon ou exerce aucun contrôle sur le Conseil de recherches de la Colombie-Britannique ou sur tout autre conseil de recherches.

**M. Barnett:** Je remercie le ministre de sa réponse. Il admittra que, même si le Conseil des ministres des Ressources s'intéresse à une sphère d'action limitée, c'est en un sens le premier organisme fédéral-provincial doté